



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

### **LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE : UN OUTIL INFERNAL DE REcul DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL**

La loi de modernisation du système de santé, dite loi « Santé », entre dans sa phase d'application par décrets élaborés en pseudo concertation.

Le collectif « Directeurs CGT » considère les dispositions de cette loi ainsi que les décrets qui en découlent, comme négatifs et régressifs.

En effet, il s'agit d'une aggravation de dispositions de la loi « hôpital, patients, santé, territoires ». Le caractère obligatoire des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) en fait une restructuration la plus importante depuis les années soixante... C'est un changement radical du système de santé dans notre pays.

Les GHT se traduisent de fait par une réduction considérable de l'emploi public.

Les GHT concrétisent un accroissement du rôle des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé. C'est une confiscation de la liberté d'organisation des établissements de santé et une caporalisation de l'offre de soins.

Les personnels de la Fonction publique vont faire les frais de cette casse grandeur nature. Les personnels de direction vont subir une restructuration inégalée des fonctions passant d'un millier de chefs d'établissement à une petite centaine.

Au-delà du décret, c'est la loi qu'il faut réécrire !

*Montreuil, le 8 mars 2016*

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

16

Tél : 01.55.82.87.49  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr